

**Présents :** Francis Laguerre, Pascal Philip, Jean-Pierre Casta, Sophie Colombant, Lionel Glinka, Edouard Jeannot, Patricia Laurent,

**Absents excusés :** Daniel Alard, Aurore Guimard, Sandrine Serrano.

**Absente :** Florence Martin-Pons.

**Secrétaire de séance :** Lionel Glinka

Vote à l'unanimité pour approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 août 2023.

En préalable le Maire propose d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- Enregistrement ICPE des « Menuiseries Ariègeoises »
- Motion zones FRR
- Feuille de route pour les associations
- Jardin partagé

**Accord du conseil à l'unanimité**

**1. Désignation d'un 3<sup>ème</sup> adjoint :**

Les circonstances actuelles nécessitent la désignation d'un troisième adjoint pour assurer le suivi des dossiers, la suppléance du maire et la présence à certaines réunions. Le Maire propose Lionel GLINKA qui serait en plus chargé de la coordination du recensement. Pas d'autre candidats. Lionel GLINKA est élu à l'unanimité et il occupera ses fonctions à partir du 1er janvier 2024. **Accord à l'unanimité du conseil.**

**2. Désignation d'un agent recenseur :**

Le recensement de la population sera effectué à partir de janvier 2024. Nous avons besoin d'un agent recenseur. Christine PALUMBO est d'accord pour assurer cette mission. **Accord à l'unanimité.**

**3. Organisation du secrétariat de Mairie :**

À la suite de la publication des deux postes de secrétariat à temps partiel, nous avons eu 13 candidatures et 4 ont été conviées pour l'entretien. Ont été définitivement retenues : Gaëlle PUYSSERVERT (12h) et Chrystelle NEFFATI (8h). Elles seront titularisées le 1<sup>er</sup> janvier 2024. **Validation par le conseil.**

**4. Prime pouvoir d'achat :**

Au regard de la situation économique actuelle, le gouvernement a demandé aux collectivités d'octroyer à ses agents une prime de pouvoir d'achat. Un décret préconise les sommes selon les revenus conformément au décret paru fin octobre (pour un maximum de 800€ par agent selon les catégories). Cette attribution de prime n'est pas obligatoire ; le conseil donne son accord pour les employés concernés par cette période : David DEMOULIN, José ANTUNES, Valérie CAUJOLLE. Après l'avis du CST du CDG, le budget 2023 permettrait la prise en compte de cette prime. **Accord à l'unanimité.**

**5. Point de situation financière et DM :**

L'analyse du budget en cours permet de constater que les chapitres ne sont pas au plafond, sauf pour certains qui nécessitent une Délibération Modificative. Nous espérons que les travaux du garage pourront être pris en compte dans leur ensemble sur le budget de 2023 comme prévu, de manière à pouvoir percevoir la TVA en 2025 et demander des subventions pour d'autres opérations en 2024. **Accord à l'unanimité.**

Par ailleurs, il s'agit de délibérer pour permettre au Maire de signer des factures d'investissement jusqu'à hauteur de 25% des dépenses de l'exercice 2023, jusqu'à l'adoption du budget de 2024. **Accord à l'unanimité.**

**6. Sécurité routière :**

Malgré la présence plus régulière de la Gendarmerie, il s'avère que les excès de vitesse continuent. Des travaux de voirie sont à envisager. À la suite d'une consultation, des devis ont été présentés et la réflexion se poursuit. Il faudra prévoir des demandes de subventions ainsi qu'une enveloppe au budget 2024. Le conseil mandate le Maire pour finaliser avec les adjoints ce projet de sécurisation de la traversée du village.

**7. Maison Jauze :**

Deux estimations ont été demandées dans l'optique de la vente de la maison qui servait d'entrepôt jusqu'ici. Le conseil retient la mieux disante et propose une vente à 55 000€ à partir du moment où cette maison sera vidée du matériel entreposé. Cela n'empêche pas de consulter une autre agence d'ici là. **Accord à l'unanimité.**

## **8. Rencontre avec le C.E.P :**

Le Conseiller en Energie Partagé a fait le point sur nos possibilités d'économie dans ce domaine. Il est envisagé de poursuivre l'installation de LED dans le cœur du village et de l'église au City Parc. Il faudra aussi enfouir le câble électrique chemin de la Lauze. Le CEP contribuera à une communication sur ce domaine.

## **9. Demande de subventions :**

En fonction de nos projets pour 2024, les demandes de subventions sont à faire avant fin décembre auprès de l'Etat, de la Région et du Département. Prévoir le chauffage à l'ancienne école avec subvention du SDE09 en plus, sécurité routière et réhabilitation de l'atelier municipal pour l'installation du bistrot (avec normes pour ERP). Une demande de subvention complémentaire pour le garage (3<sup>ème</sup> tranche) sera faite auprès du Conseil Départemental comme cela nous a été proposé. **Le conseil est d'accord à l'unanimité** pour ces demandes de subventions et mandate le maire et la commission des finances pour effectuer ces demandes.

## **10. Utilisation véhicule Mairie**

Une délibération est nécessaire pour l'utilisation du véhicule de la mairie par un élu ou par un membre d'une association exceptionnellement. **Accord à l'unanimité.**

## **11. Règlement du cimetière :**

Dans l'optique de récupérer les concessions non utilisées, le conseil doit se prononcer sur la participation ou pas à cette récupération : comme il y a eu des concessions déjà restituées de manière gracieuse, le conseil décide de continuer dans ce sens. La restauration du monument aux morts est envisagée et une entreprise sera déléguée pour ces travaux après examen des devis. Nous avons été recontactés pour une étude plus globale du cimetière, mais l'importance du devis nous incite à reporter cette opération. **Accord à l'unanimité**

## **12. Commission sociale :**

L'organisation de la distribution des colis de Noël est à finaliser, suite aux propositions faites par Sophie Colombant qui a déjà répertoriée ceux qui pouvaient en bénéficier. La livraison des colis se fera en décembre. **Accord à l'unanimité.**

## **13. PLUI-H :**

Une rencontre a eu lieu à l'Agglo avec le cabinet qui instruit le PLU intercommunal et l'habitat. Notre commune a la faveur d'avoir un PLU récent en cours, mais nous devons nous positionner sur les zones encore constructibles dépourvues de projet de réalisation jusqu'ici. On doit savoir ce qu'on projette sur la zone AUe de Micolau notamment. Par ailleurs, **le conseil municipal mandate (à l'unanimité) le Maire** pour engager une modification du PLU en cours en sollicitant l'Agglo.

## **14. Les Menuiseries Ariègeoises**

On nous demande de délibérer sur une restructuration de l'entreprise des Menuiseries Ariègeoise située sur la commune de Saint Paul De Jarrat. C'est pour un enregistrement ICPE (Installations classées Protection de l'Environnement). **Accord à l'unanimité.**

## **15. Associations**

Une feuille de route sera proposée à toutes les associations pour l'organisation des manifestations qui engage la Mairie, ce qui nécessite des aides y compris financièrement (subventions). La commission des finances souhaite avoir le CA détaillé pour 2023 et un budget précis pour 2024 (pour l'attribution des subventions). Une organisation sera proposée pour l'utilisation des salles et du matériel. Des demandes préalables seront nécessaires pour la sollicitation des employés. **Accord à l'unanimité du conseil.**

## **16. Motion zones FRR**

Lors du conseil communautaire du 8 novembre dernier, une motion a été validée à l'unanimité par m'Agglo pour défendre les communes bénéficiant des exonérations qui relèvent des Zones de Revitalisation Rurale. Il serait question que les 24 communes d'Ariège n'en bénéficient plus dans les nouvelles modalités (FRR) et Prayols en fait partie. **Le conseil valide à l'unanimité** cette motion au titre de la commune.

## **17. Jardin partagé**

Il nous a été demandé de réfléchir à un emplacement pour démarrer un jardin partagé. La proposition du square Jean Germain Caralp a été faite. L'espace du Carême peut aussi être envisagé. Une autre possibilité : le long du ruisseau de Prayols, à partir du Moulin en remontant vers les hameaux mais il faut voir à qui appartiennent ces parcelles (location ou prêt gracieux). Les employés ne seront pas associés à cette initiative. Une rencontre est prévue le 8 janvier 2024 avec les personnes intéressées. **Accord à l'unanimité du conseil.**